

<b>Taux des primes et indemnités</b>	
<b>Dates</b>	<b>01/07/2006</b>
<b>Montant annuel de l'indice 100</b>	<b>5397,95</b>
<b>%age d'évolution</b>	<b>0,50%</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE : IFTS</b>	
<b>Indemnité des Administrateurs (article 6 du décret du 6 septembre 1991) :</b>	
Indemnité annuelle des Administrateurs hors classe	
Indemnité annuelle des Administrateurs de 1ère classe	
Indemnité annuelle des Administrateurs de 2ème classe	
IFTS annuelle Administrateur Hors classe	4340,85
IFTS annuelle Administrateur	3593,93
IFTS annuelle Administrateur 1ère classe	
IFTS annuelle Administrateur 2ème classe	
IFTS annuelle Directeur	1429,24
IFTS annuelle Attaché principal	1429,24
IFTS annuelle Attaché	1047,97
IFTS annuelle Secrétaire de mairie	1047,97
IFTS annuelle Rédacteur chef	833,38
IFTS annuelle Rédacteur principal	833,38
IFTS annuelle Rédacteur à partir du 8è échelon	833,38
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE : IAT</b>	
IAT annuelle Rédacteur jusqu'au 7è échelon	571,91
IAT annuelle Adjoint administratif principal 1ère classe	462,53
IAT annuelle Adjoint administratif principal 2ème classe	456,27
IAT annuelle Adjoint administratif	451,07
IAT annuelle Agent administratif qualifié	436,48
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE : IEMP</b>	
IEMP annuelle Directeur	1494,00
IEMP annuelle Attaché principal	1372,04
IEMP annuelle Attaché	1372,04
IEMP annuelle Secrétaire de mairie	1372,04
IEMP annuelle Rédacteur chef	1250,08
IEMP annuelle Rédacteur principal	1250,08
IEMP annuelle Rédacteur	1250,08
IEMP annuelle Adjoint administratif principal 1ère classe	1173,86
IEMP annuelle Adjoint administratif principal 2ème classe	1173,86
IEMP annuelle Adjoint administratif	1173,86
IEMP annuelle Agent administratif qualifié	1143,37
<b>FILIERE TECHNIQUE : IAT</b>	
IAT annuelle Agent de maîtrise principal	476,07
IAT annuelle Agent de maîtrise qualifié	476,07
IAT annuelle Agent de maîtrise	456,27
IAT annuelle Agent technique en chef	476,07
IAT annuelle Agent technique principal	456,27
IAT annuelle Agent technique qualifié	451,07
IAT annuelle Agent technique	436,48
IAT annuelle Gardien d'immeuble en chef	476,07
IAT annuelle Gardien d'immeuble principal	456,27
IAT annuelle Gardien d'immeuble qualifié	451,07
IAT annuelle Gardien d'immeuble	436,48
IAT annuelle Agent de salubrité en chef	476,07
IAT annuelle Agent de salubrité principal	456,27
IAT annuelle Agent de salubrité qualifié	451,07
IAT annuelle Agent de salubrité	436,48
IAT annuelle Agent des services techniques	436,48

<b>Dates</b>	<b>01/07/2006</b>
<b>Montant annuel de l'indice 100</b>	<b>5397,95</b>
<b>%age d'évolution</b>	<b>0,50%</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE : IEMP</b>	
IEMP annuelle Agent de maîtrise principal	1158,61
IEMP annuelle Agent de maîtrise qualifié	1158,61
IEMP annuelle Agent de maîtrise	1158,61
IEMP annuelle Agent technique en chef	1158,61
IEMP annuelle Agent technique principal	1158,61
IEMP annuelle Agent technique qualifié	1143,37
IEMP annuelle Agent technique	1143,37
IEMP annuelle Gardien d'immeuble en chef	1158,61
IEMP annuelle Gardien d'immeuble principal	1158,61
IEMP annuelle Gardien d'immeuble qualifié	1143,37
IEMP annuelle Gardien d'immeuble	1143,37
IEMP annuelle Agent de salubrité en chef	1158,61
IEMP annuelle Agent de salubrité principal	1158,61
IEMP annuelle Agent de salubrité qualifié	1143,37
IEMP annuelle Agent de salubrité	1143,37
IEMP annuelle Agent des services techniques	1143,37
<b>FILIERE SOCIALE : IAT</b>	
IAT annuelle Agent social qualifié de 1ère classe	451,07
IAT annuelle Agent social qualifié de 2ème classe	436,48
IAT annuelle Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	451,07
IAT annuelle Agent spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe	436,48
<b>FILIERE SOCIALE : IEMP</b>	
IEMP annuelle Agent social qualifié de 1ère classe	1143,37
IEMP annuelle Agent social qualifié de 2ème classe	1143,37
IEMP annuelle Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	1143,37
IEMP annuelle Agent spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe	1143,37
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE : IFDT (Indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et</b>	
IFDT forfaitaire pour 8 heures Coordinatrice de crèche	
IFDT forfaitaire pour 8 heures Puéricultrice	45,91
IFDT forfaitaire pour 8 heures Infirmier	45,91
IFDT forfaitaire pour 8 heures Auxiliaire de puériculture	45,91
IFDT forfaitaire pour 8 heures Auxiliaire de soins	45,91
<b>FILIERE CULTURELLE : IFTS</b>	
IFTS annuelle Attaché de conservation du patrimoine	1047,97
IFTS annuelle Bibliothécaire	1047,97
IFTS annuelle Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe	833,38
IFTS annuelle Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe	833,38
IFTS annuelle Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe à partir du 6ème échelon	833,38
IFTS annuelle Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe	833,38
IFTS annuelle Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe	833,38
IFTS annuelle Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe à partir du 8ème échelon	833,38
<b>FILIERE CULTURELLE : IAT</b>	
IAT annuelle Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe jusqu'au 5ème échelon	571,91
IAT annuelle Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe jusqu'au 7ème échelon	571,91
IAT annuelle Agent qualifié du patrimoine hors classe	462,53
IAT annuelle Agent qualifié du patrimoine de 1ère classe	456,27
IAT annuelle Agent qualifié du patrimoine de 2ème classe	451,07
IAT annuelle Agent Territorial du patrimoine	436,48
<b>FILIERE SPORTIVE : IFTS</b>	
IFTS annuelle Educateur des activités physiques et sportives hors classe	833,38
IFTS annuelle Educateur des activités physiques et sportives de 1ère classe	833,38
IFTS annuelle Educateur des activités physiques et sportives de 2ème classe à partir du 8ème échelon	833,38
<b>FILIERE SPORTIVE : IAT</b>	
IAT annuelle Educateur des activités physiques et sportives de 2ème classe jusqu'au 7ème échelon	571,91
IAT annuelle Opérateur principal des activités physiques et sportives	462,53
IAT annuelle Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	456,27

